

F
R
E
M
CÔTE-NORD



213

DM26

Projets de réserve aquatique de la rivière
Moisie et de réserves de biodiversité des
lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

Côte-Nord

6212-01-204

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE
RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE MOISIE
ET DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DES LACS
PASTEUR, GENSART ET BRIGHT SAND**

présenté à la

**COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU DES
AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT**

JUIN 2005

1.0 MISE EN SITUATION

1.1 Présentation de l'organisme

Le Fonds Régional d'Exploration Minière de la Côte-Nord (FREMCN) est un organisme à but non lucratif, mis sur pied en 1991, inscrit sous la partie 3 des entreprises ayant son siège social à Sept-Îles et, depuis 2002, un point de service permanent à Baie-Comeau pour desservir la partie ouest de la Côte-Nord.

Depuis sa mise sur pied, il a formé plus de 300 prospecteurs répartis sur l'ensemble des 5 MRC du territoire et dont bon nombre d'entre eux sont pleinement actifs.

Il a pour principale mission de faire la formation et l'encadrement des individus prospecteurs, la promotion du potentiel minier du territoire et de soutenir tout développement économique du milieu relié à la ressource minérale.

Son conseil d'administration est composé de 15 personnes provenant des 5 MRC du territoire, des 3 associations de prospecteurs, des municipalités, des minières et de la Conférence Régional des Élus (CRÉ).

1.2 Importance et spécificité de l'industrie minière

L'industrie minière fournit au monde les matières premières essentielles à la fabrication des objets utilisés dans notre vie quotidienne. Il s'agit donc d'un rouage essentiel au développement économique. De plus, cette industrie a joué un rôle de premier plan au cours de l'évolution de notre société québécoise.

Au Québec et en particulier sur la Côte-Nord, plusieurs villes doivent leur existence et leur développement à cette industrie. En 2000, l'industrie minière de la Côte-Nord employait directement 2 914 personnes avec une masse salariale totalisant 217,3 millions de dollars. Durant la même année au niveau des expéditions minérales, la Côte-Nord expédiait pour une valeur de 1,24 milliards de dollars, équivalant à 35% des expéditions minérales québécoises.

Le processus menant de la découverte de minerai et conduisant par la suite à l'exploitation d'une mine et à sa survie est long et comporte plusieurs phases. Le gouvernement du Québec a défini que le seuil minimal annuel moyen de dépenses d'exploration hors chantier doit être de 150 à 200 millions de dollars pour espérer un renouvellement satisfaisant des réserves minières. En premier lieu, on retrouve la phase « exploration » qui consiste à procéder à différents relevés et analyses géologiques pour définir des secteurs à fort potentiel minéral. Cette phase s'échelonne sur une période de 7 à 10 ans en moyenne et requiert des investissements globaux de l'ordre de 75 millions de dollars pour chaque nouveau gisement découvert.

Par la suite, lorsque la ressource est confirmée et que l'étude de faisabilité subséquente a démontré la rentabilité économique du projet et que le financement a été obtenu, alors démarre la phase de développement du projet minier qui s'étend, en moyenne, sur une période de 3 à 5 ans. Les investissements nécessaires à cette phase sont énormes, variant de 70 millions à 1,2 milliards de dollars.

Ensuite, arrive la phase d'exploitation qui génère des revenus importants et qui s'étend sur une période de 10 à 20 ans en moyenne. Enfin, une fois les réserves épuisées, on procède au démantèlement des infrastructures et à la restauration du site minier tel que prescrit par les dispositions de la Loi sur les mines. À cette fin, l'industrie doit aussi constituer une garantie financière pouvant atteindre jusqu'à plusieurs dizaines de millions de dollars pour assurer la restauration de ces sites.

L'industrie minérale étant basée sur une ressource non renouvelable, l'exploitation de cette ressource est donc tributaire de la découverte de nouveaux gisements. Pour ce faire, l'industrie minière a besoin d'accéder à de grandes superficies à potentiel géologique favorables pour l'exploration minérale afin de découvrir les réserves de minerai nécessaires pour assurer sa pérennité et garantir des emplois qui sont parmi les mieux rémunérés de tous les secteurs industriels.

L'exploration minière, de façon continue, demeure le seul moyen pour l'industrie d'assurer le renouvellement de ses réserves. Il est donc essentiel pour ce secteur d'activités d'avoir la certitude qu'il peut accéder au plus grand territoire possible et d'avoir aussi la certitude de pouvoir exploiter les éventuels gisements qui y seront trouvés. Si d'importantes étendues de territoire à potentiel géologique favorable sont soustraites à l'exploration, l'industrie sera plus difficilement en mesure de remplacer les réserves qui, avec le temps, ne cessent de s'épuiser. D'autre part, une autre caractéristique qui distingue l'industrie minière des autres secteurs d'activités industrielles est le fait qu'elle ne puisse pas choisir l'emplacement futur d'un projet. Elle doit développer le gisement là où elle le découvre et elle ne peut qu'extraire les métaux ou les minéraux qui sont contenus dans ce gisement.

L'avancement des connaissances scientifiques et l'arrivée de nouvelles technologies permettent aussi de découvrir de nouveaux gisements dans des régions dont le potentiel minéral était pourtant déjà bien connu. Également, des minéraux présentant auparavant peu ou pas d'intérêt économique ont maintenant ou auront peut-être un jour un potentiel exploitable.

Les récents développements démontrent l'importance d'évaluer adéquatement le potentiel minéral d'un territoire avant de le soustraire au jalonnement pour des raisons sociales, touristiques ou pour le considérer comme une aire candidate vouée à la protection de la biodiversité. Le Québec comporte plusieurs régions où le potentiel minéral est bien connu comme l'Abitibi par exemple. Par contre, le potentiel minéral de nombreuses autres régions du Québec n'est pas aussi bien défini ou demeure encore totalement inexploré. Il faut donc être très prudent avant de faire des choix de société qui peuvent avoir un impact négatif majeur sur certaines régions qui comptent sur le l'industrie minière pour soutenir leur développement.

1.3 Engagement de l'industrie minière à l'égard de l'environnement

Malgré les apparences, le secteur minier est sensible et appui les démarches de développement économique basées sur les principes de développement durable. Ainsi, les progrès importants accomplis depuis vingt ans par l'industrie minière, tant au chapitre de ses pratiques que de sa performance environnementale, démontrent le sérieux de son engagement dans cette voie. Pour concrétiser formellement cette engagement l'industrie de l'exploitation a mis sur pied une norme environnementale de type ISO qui permet une amélioration sensible des performance et des pratiques environnementales. Contribuant donc, à leur façon, à une meilleure préservation de la diversité biologique.

Concernant l'industrie de l'exploration elle n'est pas en reste pour ces pratiques environnementales. Ainsi, depuis quelques temps un processus d'adhésion volontaire est en cours sur l'application d'un code de bonne pratique environnementale canadien reconnu mondialement.

2.0 NOS PRÉOCCUPATIONS VIS-À-VIS DES PROJETS

2.1 Potentiel encore inexploré

Notre première préoccupation est le blocage définitif qu'imposeront les zones de réserves sur de multiples zones potentielles pour des métaux métalliques et non métalliques, sans que ceux-ci ne connaissent une évaluation adéquate préalable pour qu'une décision en toute connaissance de cause puisse être prise.

Pour illustrer notre préoccupation, nous présenterons, à titre d'exemple, deux (2) secteurs que nous considérons d'intérêt (figure 1 et 2). À noter qu'il y en a un très grand tout aussi intéressant, et ce, pour diverses substances, mais n'étant pas le but du présent mémoire et ne possédant pas non plus les ressources nécessaires pour en faire la présentation et l'analyse exhaustive. Les deux (2) présents exemples sont suffisamment éloquentes pour illustrer notre préoccupation majeure vis-à-vis des zones potentielles non encore explorées qui ne seront plus jamais disponibles au développement du territoire. Un premier concerne les feuillets SNRC 23B/06, 07, 10 et 11 (figure 1) et le second, les feuillets 22O/08 et 09 (figure 2). Ce qu'ont y retrouve, ce sont des anomalies de sédiment de fond de lac pour leur contenu en cuivre. Ce type d'information est parmi celles les plus importantes pour définir une zone potentielle ou non. Finalement, tel que le souligne l'absence de travaux répertoriés dans la banque de données Sigeom-examine du ministère des Ressources naturelles pour ces secteurs, ces anomalies n'ont encore connues aucun travaux d'évaluation détaillés adéquats.

On serait porté à croire que la plupart de ces zones potentielles ont déjà été examinées adéquatement par les entreprises minières explorant respectivement pour les diverses substances minérales contenues, mais en examinant attentivement la banque de données des travaux répertoriés par le gouvernement pour l'ensemble des futurs territoires soustraits, une majorité des zones potentielles n'ont jamais été l'objet d'investigations, et ce, pour diverses raisons. La première est que comme leur ressources financières ne sont pas illimitées des compagnies oeuvrant en exploration minière, elles doivent faire des choix entre les présents territoires et d'autres dans le Québec tout comme dans le monde. Donc, en regard de sa faible accessibilité additionnée de son immensité, notre territoire n'est pas examiné assidument par celles-ci.

Pour les prospecteurs qui constituent dans une région comme la nôtre, habituellement la meilleure source d'information pour alimenter les compagnies, ils ne sont pas non plus en meilleure situation pour faire des interventions significatives. La principale raison est la même que celle des compagnies, soit la quasi absence d'accessibilité terrestre. L'accessibilité terrestre est la pierre angulaire de leur activité (sinon nécessite des moyens financiers beaucoup plus importants qui ne sont pas disponibles actuellement).

Également, étant donné que les ressources financières du gouvernement ne sont pas en meilleure forme, en regard de l'immensité du Québec qui contient plusieurs dizaines de milliers de zones potentielles éparpillées un peu partout, une amélioration des connaissances sur les zones minérales potentielles spécifiquement touchées par les futures réserves n'a pu être menée par les instances gouvernementales.

C'est donc dans ces circonstances où plusieurs zones minérales potentielles sont toujours vierges et le resteront à tout jamais avec la mise en place des réserves (et par le fait même, ne pourront donc plus jamais être considérées dans le futur économique du territoire) que nous sommes très préoccupés par la mise en place des présentes réserves.

2.2 Image véhiculée

Un autre élément de préoccupation est le message envoyé à l'industrie sur l'ouverture du territoire au développement minier. Ainsi, nous ne souhaiterions pas que la région subisse le même désinvestissement majeur que la province de Colombie-Britannique a dans la première moitié de la décennie 90, lorsqu'elle décréta une réserve d'environ 5 millions d'hectares sur une région où une découverte majeure de cuivre fut mise à jour (Windy Craggy). C'est ainsi que suite à cette décision, les investissements dans la province passèrent de plus de 200 millions de dollars à environ 75 millions de dollars (figure 3 et 4). On peut facilement imaginer l'impact que cela a eu sur l'industrie minière quand l'on sait que le seuil minimal moyen des dépenses annuelles hors chantier doit être d'au moins 150 millions de dollars annuellement pour espérer un renouvellement normal des ressources.

3.0 EN RÉSUMÉ / CONCLUSION

Nous ne sommes pas fondamentalement contre de telles zones de préservations. Par contre, dans la mesure où une décision est prise sans avoir préalablement vidé à fond la question sur le réel potentiel minéral des zones affectées des futurs interdits à toutes activités minières et, conséquemment, du possible apport qu'elles pourraient influencer sur le développement économique d'une région ressource comme la nôtre, nous ne pouvons appuyer la mise en place de telles zones soustrayant définitivement à toutes possibilités de développement minier.

4.0 SUGGESTIONS

4.1 Actions à prendre préalablement

À la lumière du potentiel indéniable qui n'a pu être que sommairement présenté ci-haut, mais qui devrait être objectivement élaboré avec beaucoup de détail et de précision, nous suggérons que deux (2) actions soit entreprises avant de prendre toutes décisions définitives concernant l'instauration des présentes zones possiblement interdites à toutes activités industrielles minières.

- I. La première action, à réaliser initialement, est que divers spécialistes du secteur mines du Ministère des Ressources naturelles tels que géochimistes, géophysiciens et géologues ayant acquis des connaissances spécifiques sur les territoires concernés, produisent personnellement et le signe, un avis d'appréciation sur le potentiel minéral de chacun des territoires affectés du futur interdit
- II. La seconde action, à réaliser par la suite, est de faire produire un avis du même type que ceux demandés aux professionnels du gouvernement, mais par une source indépendante telle que des chercheurs/professeurs universitaires ou consultants privés

4.2 Suggestion de modalité à apporter aux projets

Dans le cas où les avis demandés ci-haut vont dans le sens d'un potentiel positif présent, nous suggérons l'application de la mesure suivante :

« Que le territoire demeure pleinement ouvert à l'exploration minière telle qu'elle se pratique actuellement au Québec, mais que, advenant une découverte minière majeure ayant tous les attributs positifs pour être portée en exploitation, qu'un processus d'examen spécial soit mis en place pour qu'une décision collective puisse être prise en toute connaissance de cause ».

Éric Hurtubise
Directeur intérimaire
Fonds Régional d'Exploration Minière de la Côte-Nord

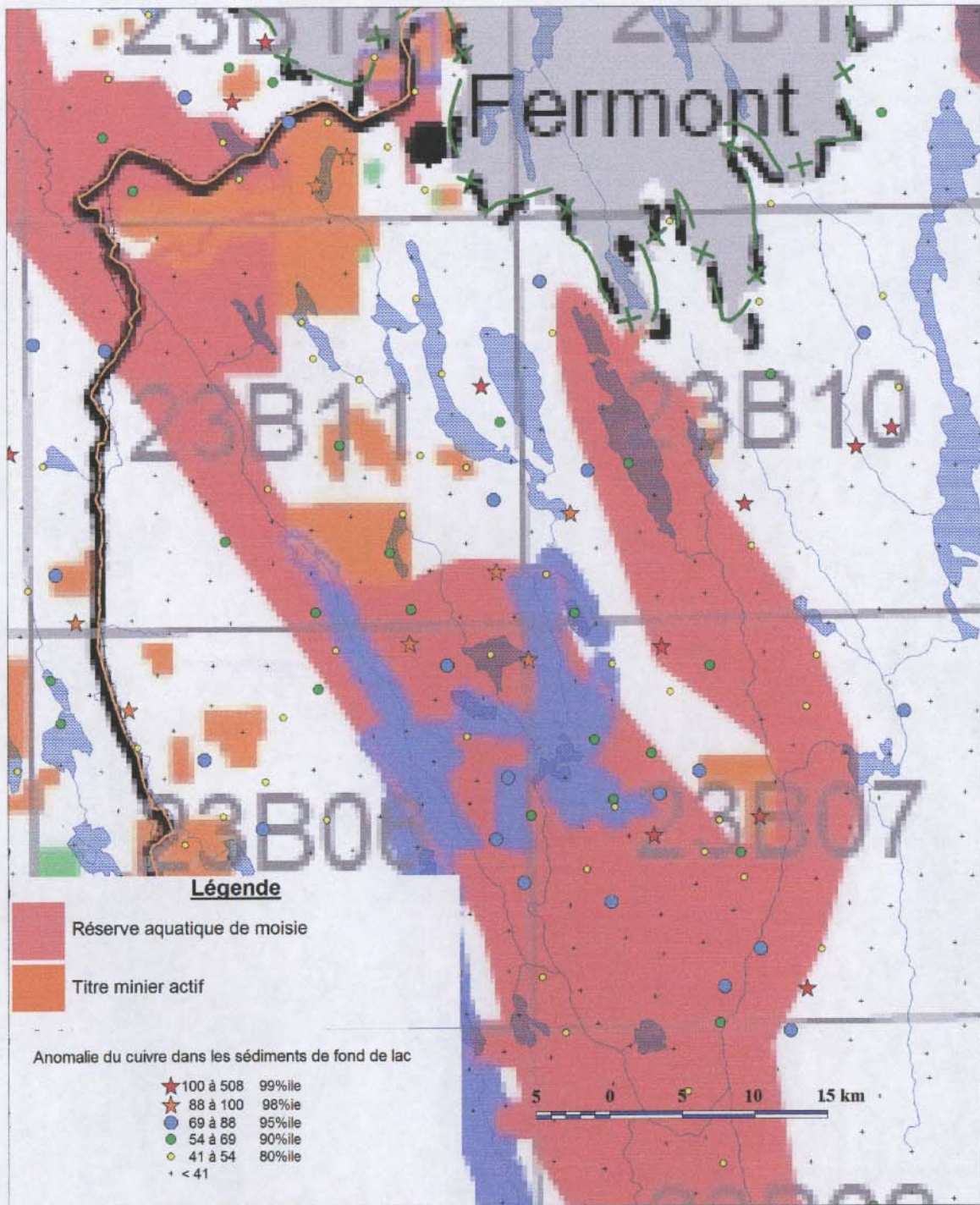


Figure 1

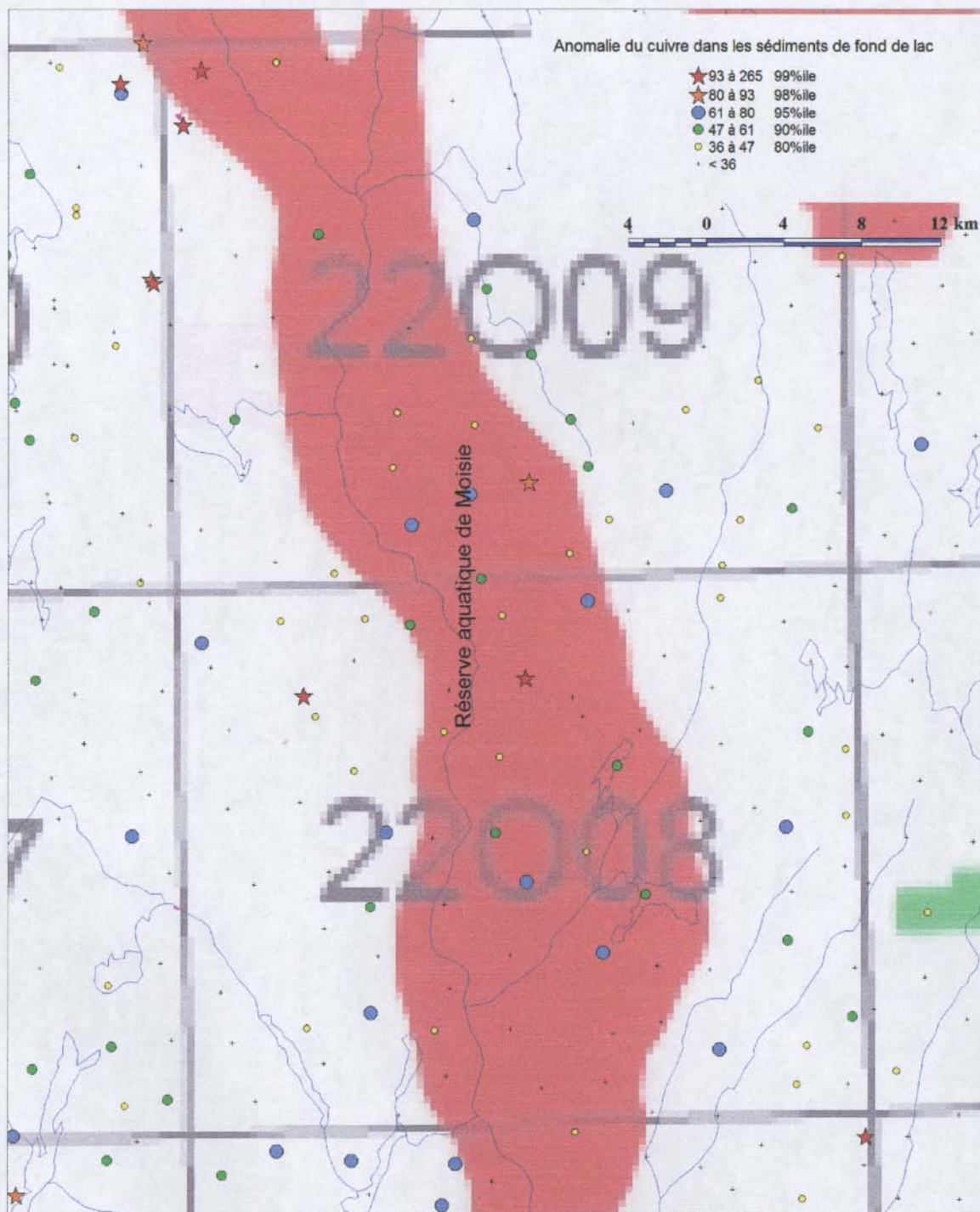


Figure 2

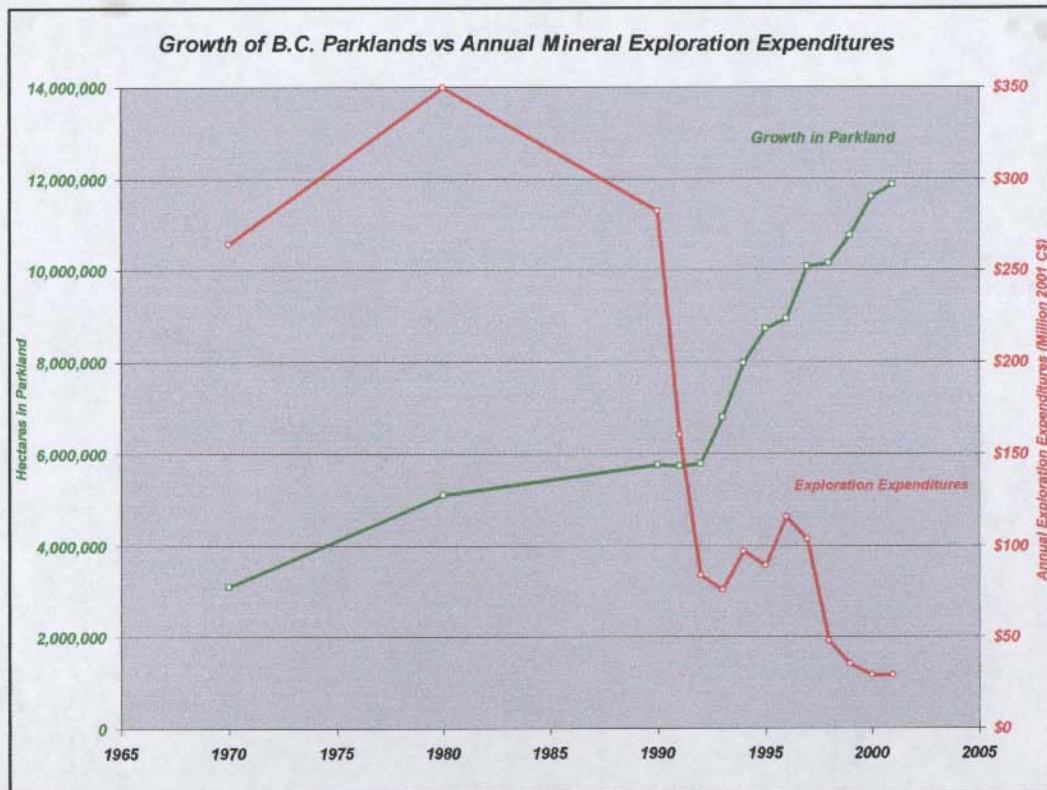


Figure 3

La triste histoire de la Colombie Britannique...

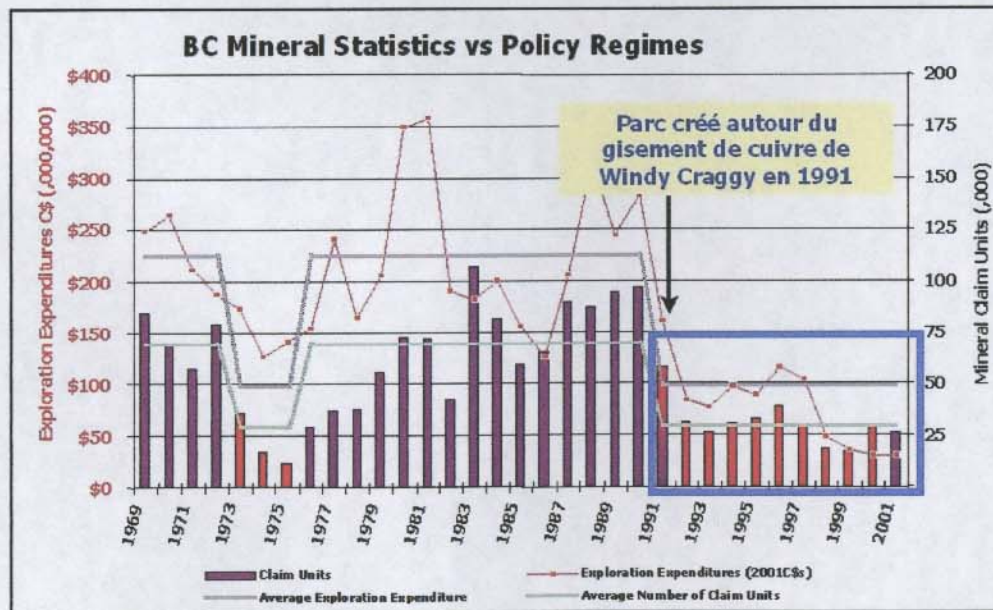


Figure 4